

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT MARNE

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En Exercice	Présents	Votants
15	15	14	14 + 1 pouvoir

DATE DE LA CONVOCATION
22 mars 2017

DATE D'AFFICHAGE
28 mars 2017

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

N°13-2017

Périmètre définitif et
demande officielle de la
création d'une ZAP au
Préfet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215104670-20170327-000013_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2017
Notification : 28/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Saint Martin

sur le Pré

Un label de qualité de vie

DE ST MARTIN SUR LE PRE

SEANCE DU 27 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA SANTOS AZEVEDO, Frédéric SAINZ, Nathalie ARNOULD, Marie CARTEL, Marc JOUREAU, Florence CACHARD.

Absent ayant donné procuration :

Jean-François WALSHOFER ayant donné pouvoir à Jean-Philippe BROCHET

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU

Par délibération n°69-2013 du 19 novembre 2013, le Maire rappelle que le conseil municipal a souhaité que des études et des discussions sur le projet de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) soient menées avec la profession agricole en partenariat avec l'AUDC.

Cette première phase est arrivée à son terme.

Le périmètre définitif de la Zone Agricole Protégée a été réalisé (Cf. au document annexé à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le périmètre définitif de la Zone Agricole Protégée présenté,
Demande officiellement au Préfet d'engager la procédure de création d'une ZAP.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à St Martin sur le Pré, le 28 mars 2017,
Le Maire, Jacques JESSON



zone agricole protégée

Emprise de la ZAP

Limite communale

Saint Martin sur le Pré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215104670-20170327-000013_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2017

Notification : 28/03/2017

Pour l'autorité Compétente
par délégation

